

Charlevoix.—Suite.

Motion,—

“Que l'honorable Hector Louis Langevin, député représentant le district électoral de Charlevoix dans cette Chambre, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière croyable, et qu'il croit qu'il peut établir par des preuves satisfaisantes que l'honorable Joseph Edouard Cauchon, député représentant en cette Chambre le district électoral de Québec-Centre et président du Conseil Privé du Canada, a servi d'instrument pour engager ou faire engager un certain nombre d'hommes qui sont employés en été comme membres de la police de rade à Québec, et pour les envoyer ou les faire envoyer au district électoral de Charlevoix durant la récente élection d'un député pour représenter ce district en cette Chambre des Communes; et que les dits hommes étaient conduits ou accompagnés par un nommé Edmond Trudel, l'un des officiers ou employés du département des douanes à Québec, et que tout le parti d'hommes ou un grand nombre d'entre eux ont été transportés au dit district électoral dans des voitures dont le coût de louage a été porté au compte du dit honorable Joseph Edouard Cauchon, qui a promis de les payer, a ordonné de les payer, ou les a fait payer, les dits hommes ainsi conduits ou accompagnés étant envoyés au dit district électoral pour s'immiscer illégalement dans la dite élection, pour la troubler et par là priver les électeurs ou une partie des électeurs du dit district électoral de leur liberté comme tels électeurs; et que le dit honorable Joseph Edouard Cauchon ayant nié ces accusations, il soit ordonné que le comité permanent des privilèges et élections s'enquière de toutes les circonstances se rattachant aux accusations ci-dessus, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport des témoignages complets qui seront pris devant lui, et des délibérations du dit comité sur ce sujet.—*Hon. M. Langevin* 755

Amendement,

“Que tous les mots, dans la dite motion, entre le mot “accusation” et le mot “s'enquière” soient effacés, et remplacés par les suivants : “il soit nommé par la Chambre un comité de neuf membres.”—*M. Fréchette*, 758

L'amendement est adopté et le comité est nommé, 768.

Chemins de fer, Aide à des, 935

Chemin de fer de Truro à Pictou, 452, 887

Chemin de fer de St. Charles à St. Joseph de Lévis, 876

Chemins de fer particuliers, Aide du gouvernement aux, 935

Chemin de fer de l'Ile Vancouver—

Interpellation. M. DeCosmos; réponse, hon. M. Mackenzie, 1187

Chemin de fer du Nord du Canada, 784

Chenal Ecarté :

Interpellation, M. Stephenson; Réponse, Hon. M. Mackenzie, 519

CHEVAL, M. :

Ecluse St. Ours, 1033

Chicoutimi :

Sous-percepteur de douane, 53

CHRISTIE, M. :

Statistiques sanitaires, 753

Christmas, Ile

Démission du maître de poste de, 560

CHURCH, M. :

Améliorations des havres, N.-E., 860

CIMON, M. :

Sous-percepteur de douane à Chicoutimi, 53

Sifflet d'alarme sur le Saguenay, 229

Bateau phare “ “ 229

Chemins de fer du gouvernement, 300

Aide aux chemins de fer de Québec, 354.

Navigation du Saguenay, 547

Edifices sur la Grosse-Ile, 548

Ports et havres de Québec, 782.

Vaccination des Sauvages, 933

Distribution des deniers publics, 961

Pêcheurs sur le St. Laurent, 1147.

COCKBURN, M. :

Mécaniciens commissionnés, 367

Maîtres de poste, etc., 568

COLBY, M. :

Le tarif, 487

Droit sur le pétrole, 954

Loi de faillite, 1010

Collège militaire, Kingston, 777, 1065

Colombie-Britannique—Sa subvention.

Interpellation, M. Bunster; réponse, hon. M. Cartwright, 87.